

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 39 (1968)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne  
**Autor:** Bauder, Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825220>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne

par Robert BAUDER, conseiller d'Etat, président du Conseil-exécutif

Les premières exploitations électriques bernoises trouvent leurs origines aux environs de l'année 1880 \*. Les travaux initiaux effectués avec succès dans le domaine de l'utilisation des forces hydrauliques et de l'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne remontent exclusivement à une initiative privée et ont exigé beaucoup de témérité. C'est relativement tôt que les premières usines électriques furent construites dans le canton de Berne, ainsi, en 1888, l'usine à courant continu d'Interlaken et l'usine des Forces motrices de Meiringen, et, en 1891, les installations de la Ville de Berne à la Matte. La première usine d'une certaine importance dans le canton de Berne a été construite durant les années 1894/95 sur le Doubs, à La Goule, près du Noirmont (1500 CV).

La fondation en 1898 de la « Société des usines électriques de Hagneck S. A. » peut être considérée comme ayant servi de base à la planification de l'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne ; cette société transforma par la suite sa raison sociale, d'abord en « Usines Réunies de la Kander et de Hagneck S. A. » puis, plus tard, en celle des Forces Motrices Bernoises (FMB), dont l'importance dépasse largement les frontières du canton de Berne.

Fondées en 1925 par les FMB, les Forces Motrices de l'Oberhasli S. A. (KWO) forment aujourd'hui une entreprise collective, les FMB participant de moitié au capital-actions et à la production énergétique, le canton de Bâle-Ville ainsi que les villes de Berne et de Zurich y étant intéressés chacun pour le sixième.

Depuis lors et jusqu'à ces derniers temps, les Forces Motrices Bernoises et la Ville de Berne se sont efforcées d'assurer le ravitaillement de leurs zones de distribution respectives par la participation à des usines hors du canton, situées en Valais, au Tessin et dans les Grisons. Dans le cadre du canton, à part les Forces Motrices de l'Oberhasli, les FMB sont encore intéressées aux usines du Simmental et du Sanetsch.

Après une période de coopération avec les sociétés cantonales et intercantionales à partenaires, on voua une attention nouvelle à l'extension des forces hydrauliques pouvant encore économiquement être exploitées dans le canton de Berne. Au cours des années 1959 à 1963 fut construite l'usine électrique de Niederried-Radelfingen, puis suivit la

\* (Note de la rédaction. — L'article reproduit ci-dessus est extrait du bulletin N° 26, récemment paru, de l'Union des centrales suisses d'électricité. Ce numéro est complété par des articles de MM. Charles Beuchat, André Rais et Henri Schaller, ainsi que des poèmes d'Alexandre Voisard et Jean Cuttat.)

construction des usines électriques d'Aarberg, actuellement achevées, les FMB mettant ainsi un terme à l'exploitation des forces hydrauliques de l'Aar entre Berne et le lac de Biene. En ce moment, deux nouvelles usines hydrauliques sont en construction en aval de Biene, c'est-à-dire, les usines au fil de l'eau de Neu-Bannwil appartenant aux FMB et de Flumenthal de l'Aar-Tessin S. A. pour l'électricité (ATEL), dont la réalisation est étroitement liée à la deuxième correction des eaux du Jura.

Les deux idées directrices des FMB adoptées lors de la fondation en 1898 sont jusqu'à ce jour demeurées les mêmes et ont été réalisées : la participation du public à cette entreprise et l'approvisionnement de l'économie bernoise en énergie électrique. Directement ou par l'intermédiaire de revendeurs (communes ou coopératives), les FMB approvisionnent en chiffre rond 700 000 habitants pour le seul canton de Berne ; de plus, elles ravitaillent quelque 150 000 personnes par l'entremise d'autres sociétés d'électricité. En 1966, les besoins énergétiques des FMB se sont élevés au total à 3,27 milliards de kilowatts-heures et ont été couverts à raison de 19 % par les usines propres, 57 % par les usines partenaires et 24 % par d'autres sociétés électriques suisses et étrangères. La puissance installée à la disposition des FMB dans leurs propres centrales ou dans les usines partenaires s'élève au total à 840 000 kilowatts.

Dans le canton de Berne, à part les FMB, la fourniture de courant électrique provient de trois sociétés productrices n'ayant pas leurs propres zones d'approvisionnement (Forces Motrices de l'Oberhasli, Forces Motrices du Simmental et les Forces Motrices du Sanetsch), d'usines possédant leurs propres réseaux d'approvisionnement et leurs propres forces motrices (par exemple, les Usines électriques de Wynau, la Société des Forces Motrices de La Goule, les Usines électriques de Reichenbach, l'Usine électrique de Grindelwald, la Société des chemins de fer de la Jungfrau, les usines électriques des villes de Berne, Interlaken, Thoune, Biene) et par des entreprises distributrices régionales et locales (coopératives et communes-revendeurs).

La consommation d'électricité en Suisse augmente d'environ 6 % par année, ce qui équivaut à un doublement de la consommation tous les douze à treize ans. Le besoin accru, la part considérable d'énergie et les difficultés que posent la construction de nouvelles usines hydrauliques incitent les FMB à examiner assez tôt la possibilité de construire des usines thermiques. Au printemps de cette année, on commença à Mühleberg la construction près de l'Aar d'une centrale nucléaire d'une puissance électrique nette de 306 200 kilowatts et d'une capacité de production annuelle d'environ 2 milliards de kilowatts-heures. Les travaux s'échelonnent sur cinquante-quatre mois, y compris la période de mise en service expérimentale. La mise en service régulière est prévue pour le mois d'octobre 1971. Les FMB ont opté pour le réacteur à eau bouillante du type Général électrique, modéré et réfrigéré à l'eau légère. Le combustible nucléaire consiste en de l'unanium légèrement enrichi. En construisant l'usine atomique de Mühleberg, les FMB ont franchi un pas important, assurant ainsi l'avenir de l'approvisionnement en électricité.

En conclusion, il convient de signaler que les usines hydrauliques conserveront toute leur valeur, même après la mise en exploitation d'usines atomiques. Les installations d'accumulation conviennent avant tout pour couvrir les fortes pointes de charge du réseau durant les jours ouvrables, alors que les centrales nucléaires sont tout indiquées pour assurer la couverture de la charge de base qui reste la même pendant vingt-quatre heures. Les usines par accumulation et les centrales nucléaires sont appelées à l'avenir à se compléter de manière idéale.

R. B.

## ANNEXES

### Subventions

Lors de sa séance du 3 avril à Delémont, le Comité de l'ADIJ a alloué les subventions suivantes : 1000 fr. au Marché-Concours national de Saignelégier, 1000 fr. au Concours hippique national de Tramelan, 400 fr. à la Quinzaine culturelle de Moutier, 1000 fr. à la Municipalité de Delémont pour la réfection des fenêtres du Château, 1500 fr. pour la rénovation de la chapelle de Montenol, 5000 fr. au Centre de Sornetan, 5000 fr. à l'Ecole jurassienne de musique, 200 fr. pour la rénovation d'un cadran solaire à la cure catholique de Courtételle, 2500 fr. pour la rénovation de l'église de Beurnevésin et 2000 fr. pour la restauration de l'église de Vermes. En outre, l'ADIJ a décidé d'acheter deux séries du « Livre d'or des familles du Jura ».

### Dans les commissions

Le Comité de l'ADIJ a pris acte des mutations suivantes intervenant dans les commissions :

MM. Robert Monnat, inspecteur à la Direction des affaires communales, Berne, Meinrad Friedli, maire, Sonvilier, Paul Aubry, ingénieur, Tavannes, Jules Mottet, président de l'Association jurassienne des bourgeoisies, Orvin, Enoc Delaplace, maire et député, Saint-Imier, et Willy Jeanneret, maire, Tramelan, entrent à la Commission des affaires communales.

M. César Voisin, député, Corgémont, William Gobat, Bellelay, Willy Houriet, maire et député, Belprahon, Rémy Eschmann, gérant, Delémont, et Pol Donis, ingénieur agronome, Delémont, complètent les effectifs de la Commission agricole.

M. Enoc Delaplace, maire et député, Saint-Imier, démissionne de la Commission des horaires.

M. André Denis, professeur, Porrentruy, siègera à la Commission d'aménagement.

M. Laurent Froidevaux, instituteur, Les Emibois, devient membre de la Commission de la protection de la nature.